

Le Bulletin de l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement

Editorial

Déjà 6 ans que le plan SESAM a été mis en oeuvre d'une manière tangible et significative lors de l'université d'été de Port-de-Bouc. Ainsi l'académie d'Aix-Marseille, de part la volonté des préfetures et du Rectorat a pu rendre cette stratégie obligatoire dans les zones à risques technologiques et faire bénéficier de ce plan plus de 270 établissements scolaires situés autour des 40 sites SEVESO.

Cependant on a constaté que certains établissements à cause de contingences structurelles (grands lycées, changements d'équipe de direction...) n'ont pu bénéficier d'un suivi, d'où les difficultés rencontrées par les équipes académiques risques majeurs pour mettre en place l'organisation de crise en simulation.

Le BO EN hors série n°3 du 30 mai 2002 (Plan Particulier de Mise en Sécurité face à l'accident majeur) qui s'appuie sur la méthodologie du plan SESAM devrait favoriser une mise en place systématique de ces plans par les chefs d'établissement et permettre le suivi par les coordonnateurs risques majeurs.

Les événements récents (tempêtes dans toute la France, accident de Toulouse...) illustrent l'urgence d'une préparation interne de crise au sein des établissements scolaires, accompagnée par les formateurs RME dont le rôle devrait être affirmé.

Je souhaite qu'au niveau national les équipes académiques inter-catégorielles se renforcent par le biais des formations proposées par l'IFFO-RME.

Marc NIGITA

Coordonnateur RMé de l'académie d'Aix-Marseille



Les risques majeurs sont bien souvent ressentis comme une menace lointaine et improbable. S'y attache l'image d'une fatalité dont la violence rend illusoire toute intervention humaine préventive. Pour contribuer à l'évolution de ces représentations et des comportements qu'elles induisent, le ministère chargé de l'éducation, qui a la responsabilité de prévoir une éducation à la sécurité prenant en compte les risques majeurs dans les activités d'enseignement et d'assurer la sécurité de ses personnels et des élèves face à ces mêmes risques, a fait le choix de proposer, aux écoles et aux établissements du second degré, un guide unique afin de favoriser leur engagement rapide et généralisé dans l'élaboration d'un Plan particulier de mise en sécurité (PPMS).

Ce document national de référence dont les objectifs sont similaires à ceux du plan SESAM et qui en intègre certains aspects, présente, à partir de la réglementation en vigueur, les points fondamentaux de la démarche à mettre en oeuvre pour faire face à un accident majeur et précise la place et les missions de chacun.

La principale condition de réussite d'un engagement dans cette démarche civique que représente la conception d'un PPMS est un accompagnement attentif des équipes d'école et d'établissements pour lequel nos partenaires privilégiés que sont le ministère chargé de l'environnement et l'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (ONS) nous apportent une aide décisive.

L'élaboration d'un PPMS conduit ainsi ses auteurs à s'impliquer dans une démarche de prévention en recherchant les informations nécessaires à la connaissance des risques, en effectuant au moins un exercice par an pour vérifier la validité du plan élaboré, en prévoyant des actions de formation à destination des différents personnels associés à sa mise en oeuvre.

BERNARD MACCARIO,

sous-directeur des enseignements des écoles et des formations générales des collèges et lycées, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Sommaire

La vie du réseau Informations pages 2/3
page 4

Dossier :
SESAM du national à l'international

Fiche Technique :
Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité

La vie du réseau

parmi les actions menées par le réseau

ACADÉMIE DE MARTINIQUE

Simulation de tremblement de terre dans les 351 établissements scolaires de Martinique

... Lundi 11 janvier 2002, à 10 heures 20 très précises, une secousse sismique de faible magnitude ébranle durant près de 40 secondes, les écoles, collèges et lycées de l'île, soit 351 établissements...

Il s'agissait en fait d'une simulation de tremblement de terre, réalisée simultanément par tous les établissements scolaires. Après s'être protégés durant la secousse, élèves et personnels ont évacué les bâtiments, pour se regrouper dans des zones sécurisées. Les directeurs et chefs d'établissements ont, immédiatement après, activé leur cellule interne de crise et commencé la gestion de cette situation de crise.

L'objectif de cet exercice était d'évaluer la capacité des cellules de crise à organiser, avec les moyens propres à chaque établissement, le dénombrement des effectifs, la prise en charge des blessés, et la vérification de l'état des bâtiments, en attendant l'arrivée des secours extérieurs, dont la venue risque d'être très difficile, voire impossible en situation réelle.

La date retenue pour cette simulation ne devait rien au hasard. En effet, le 11 janvier 1839 à 5h 57 du matin, un important séisme de magnitude 7.5, secoua fortement la



© photo Marie-Chantal, LE STRADE
Formateur RMé - Equipe Martinique

...Même quand le volcan sommeille, les établissements se méfient et se préparent...

Martinique, provoquant de nombreuses victimes, dont plus de 300 à Fort-Royal (l'actuelle Fort-de-France) et d'importants dégâts aux habitations et bâtiments publics.

C'est pour mieux se préparer à s'organiser et réagir face à une telle menace, que sont réalisés de plus en plus, des exercices et simulations dans l'académie de Martinique, sous la houlette de l'équipe académique des formateurs Risques Majeurs et Education.

Max Deleray,
Coordonnateur RMé de l'académie de Martinique

ACADÉMIE DE ROUEN

Exercice de sécurité nucléaire à la centrale de Penly

Le 14 mars 2002, un accident « à cinétique rapide » a été simulé à la centrale nucléaire de Penly. Ce type d'événement (avec menace de rejets radioactifs dans les 6 heures) conduit à la mise en œuvre du PPI en « mode réflexe » qui entraîne l'alerte et la mise à l'abri immédiate des populations dans un rayon de 2 km. Les 5 écoles des 3 communes concernées par la simulation ont participé, en se mettant à l'abri de 9h30 à 13h. En octobre, les enseignants avaient assisté à une séance d'information organisée par l'équipe « risques majeurs » et la préfecture.

Au programme : apport de connaissances sur le risque nucléaire, présentation des consignes et réflexion sur la mise en œuvre du plan SESAM.

Zones de mise à l'abri, postes de radio, répartition des com-

primés d'iode, biscuits et rafraichissements, activités pour occuper les élèves, missions des personnels ... tout avait été préalablement étudié et prévu, si bien que le jour J, la simulation s'est déroulée de façon très satisfaisante dans les écoles.

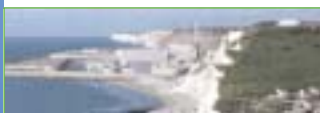
Sur le site Internet RME de l'académie de Rouen :

article complet sur la simulation et possibilité de télécharger « l'agenda des événements à l'école de Penly » et « la synthèse des fiches d'observation » des enseignants des 5 écoles. www.acrouen.fr/rectorat/profession_rme/r_m_e_2002.htm#penly



Présentation des comprimés d'iode aux élèves

Sylvie Specte,
Coordonnatrice RMé de l'académie de Rouen



La centrale nucléaire de Penly

Le Plan SESAM revisité à Argenteuil

... Scénario : le 16 mai 2002, vers 14 H, un camion « virtuel » transportant une substance chimique est accidenté non loin du lycée professionnel Fernand Léger à Argenteuil. Une fuite de la citerne dégage un épais nuage toxique qui menace les habitants du quartier. Une sirène, préalablement enregistrée, retentit dans la sono du lycée : trois modulations d'une minute. C'est le signal d'alerte des risques majeurs. Le plan SESAM est aussitôt déclenché... Mme Chestakova, proviseur du lycée, tire les leçons de cet exercice.

Comment vous êtes-vous adapté au plan SESAM ?

Notre lycée est composé de quatre bâtiments séparés par une grande cour. Notre souci était de gérer le flux des élèves en cas d'alerte sachant que, dans notre lycée, ils sont libres de circuler hors de ces bâtiments ? Nous allions fatalement nous heurter à une résistance de leur part. Nous avons donc choisi de rassembler tous les élèves à l'intérieur d'un seul bâtiment. Les zones de confinement étaient composées de trois couloirs avec une extension sur une salle, un téléphone et les toilettes et ce sur trois niveaux. Les couloirs nous paraissaient les mieux adaptés à la situation puisqu'ils étaient suffisamment spacieux pour accueillir tous les élèves et assez isolés pour les protéger des risques d'explosion. De plus, l'endroit était bien circonscrit : il nous semblait plus facile de surveiller ainsi des élèves risquant d'accepter difficilement le confinement. Nous avons également transformé une partie du bâtiment administratif (bureau du proviseur, secrétariat et loge) en cellule de crise. Cette cellule, animée par le proviseur, était chargée de gérer les contacts avec l'extérieur et les zones confinées pour assurer le pilotage de toutes les décisions opérationnelles. C'était en quelque sorte l'intelligence du système permettant de gérer l'exercice.

Enfin, comment s'est déroulé l'exercice ?

Le plan SESAM a été déclenché sous le regard attentif de deux observateurs extérieurs, de l'IFFO-RME (institut français des formateurs Risques Majeurs) d'une équipe du rectorat et d'une équipe de l'observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et des universités. Au sein même du lycée, ces observateurs ont mis en place une cellule d'animation sollicitant la cellule de crise au téléphone et jouant le rôle tantôt du préfet ou de parents inquiets, tantôt des journalistes ou encore des sapeurs-pompiers... Ces sollicitations sans cesse répétées contribuaient à créer une tension qui nous plongeait davantage dans la crise.

Le déplacement des élèves dans les zones de confinement s'est effectué en huit minutes. Ensuite, il nous a fallu une demi-heure pour calfeutrer les locaux des élèves et vingt

minutes pour la cellule de crise. Deux heures plus tard, un long signal a retenti annonçant la fin de l'exercice.

Quel bilan tirez-vous de cette simulation ?

Au cours de l'exercice, nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas facile d'opérer rapidement un déplacement massif d'élèves d'un bâtiment vers un autre. De plus, les élèves ont eu du mal à s'adapter à leur zone de confinement. Les couloirs sont un lieu anonyme, les classes étaient mélangées et l'adhésion ne s'est pas faite entre les élèves. Les professeurs ont eu du mal à les surveiller, à faire l'appel et à les calmer. D'autre part, nous avons constaté que les consignes n'avaient pas été bien assimilées. Les professeurs ont fait par exemple sortir les élèves avant que le signal de fin d'exercice ait retenti. Ces consignes avaient été présentées au cours d'une réunion deux semaines avant l'exercice, mais ce délai s'est révélé insuffisant pour qu'elles soient bien intégrées. En fait, il y a toute une éducation au plan SESAM à bâtir. Il ne suffit pas de faire un exercice tous les ans pour que ça marche. C'est un état d'esprit sur lequel il faut revenir tout au long de l'année. Il faut faire réfléchir les élèves sur le caractère éducatif de ces exercices au lieu de les subir comme les alertes incendies. Fait significatif : nous avons annoncé l'exercice à l'avance aux élèves. Résultat : sur les 600 élèves attendus, près de la moitié sont sortis avant l'exercice ou n'étaient pas en cours. Les autres étaient plus dans le jeu que dans la responsabilisation.

Qu'allez-vous changer pour le prochain exercice ?

Cette année, nous allons refaire un exercice mais avec une préparation différente en l'intégrant totalement à la politique de prévention qui est l'axe fort du projet d'établissement. D'une part, nous allons demander aux professeurs d'intervenir sur les risques majeurs en classe tout au long de l'année. D'autre part, nous allons changer de lieux de confinement. Dorénavant, chaque classe se verra attribuer une salle dans son bâtiment respectif afin de limiter au maximum les déplacements.

Nous allons également afficher dans les classes les consignes au moins trois mois à l'avance. Enfin, nous allons choisir une date pour l'exercice, mais elle ne sera pas connue des professeurs ni des élèves. Le travail de formation que nous voulons instaurer en amont doit sensibiliser l'ensemble de la communauté scolaire aux risques majeurs et l'amener à prendre cet exercice suffisamment au sérieux pour qu'il ne soit pas nécessaire d'annoncer le jour où il aura lieu, la soudaineté de la simulation permettant ainsi d'évaluer la justesse des comportements individuels et collectifs.

Informations

L'IFFO-RME y était

- **Festival International de la Ville, Créteil, 20-22 septembre 2002**
Sylvette Pierron est intervenue lors de la table ronde « La ville face aux risques naturels », co-animée avec le CNRS, l'AFPCN et le RIAH Sénégal.
- **Environrisk, Beauvais, 2-4 octobre 2002**
Forum européen de management de l'environnement et de la sécurité. L'équipe académique risques majeurs d'Amiens a pu prendre part à différents ateliers (« Un an après Toulouse », « Les TMD »...).
- **Colloque euroméditerranéen sur l'éducation aux risques naturels : de l'expérimentation à la systématisation, Antibes-Juan-les-Pins, 23-25 octobre 2002**
Membre du comité de pilotage de cette manifestation inscrite dans le cadre des 14ème Rencontres Régionales de l'Environnement, l'IFFO-RME a participé activement à l'animation des ateliers.
- **Colloque "Risques Naturels et Aménagement en Europe", La Défense, 22-25 octobre 2002**
Manifestation internationale sur le thème de la prise en compte des risques naturels dans les politiques de gestion et d'aménagement de pays européens.
- **Colloque « Environnement, cultures et développements », Niort, 7-8 novembre 2002**
Au cours de ce colloque, sont proposés des ateliers spécifiques sur le développement durable et l'éducation à l'environnement.

Formations

- **Formations nationales :**
La Réunion **2-6 septembre 2002**
Grenoble **12-16 novembre 2002**
- **Réunion nationale des coordonnateurs :**
Toulouse **2-4 décembre 2002**
Elle sera prolongée par le Congrès de médecine de catastrophe « Risques technologiques et gestion de crise ».

Brèves



- **Les deux premiers suppléments TDC « Aléas et enjeux »** viennent d'être édités : « Les risques en montagne » et « Eboulements et glissements de terrain ». Une large diffusion est prévue par le MEDD. A venir « Les risques technologiques » et « Les risques majeurs et la ville ».



Les phosphorescences du frappeur insomniaque

Sesame (ouvrez-le)

Dominique * et Cécile *, aidés de quelques autres,
Notre gestion des risques, vous avez enrichie,
D'un outil fait d'idées qui, sans doute, furent votre,
Et de fiches d'actions mûrement réfléchies.

Aujourd'hui reconnue, validée, approuvée,
Cette graine « SESAME » a pu donner des fruits.
Nombre de professeurs ont été éprouvés
Et vous êtes venus, une lueur dans leur nuit.

Protéger leurs élèves en cas de catastrophe
Leur devient plus aisé grâce à ce bel outil ;
Si l'insécurité parfois les apostrophe,
Ils peuvent évacuer les interrogations futiles.

Je souhaitais ici-même vous rendre cet hommage,
Et puis rendre à César ce qui vous appartient ;
Cécile et Dominique, et dire sans ambages
A tous les professeurs « fais de ce plan le tien ».

Michel BRANGBOUR
Alias « le frappeur insomniaque »

*Cécile BARTHET et Dominique BONJOUR

SESAME (définition du dictionnaire « ROBERT »)
Litt. de l'expression « sésame ouvre-toi », **ce qui permet d'obtenir quelque chose**

- **Cotisations 2002 : 10 €**

Chèque à adresser au siège social :
4 rue Alfred de Musset – 78330 Fontenay-le-Fleury

➤ www.iffo-rme.fr.st



SESAM du national à l'international

Le plan SESAM, à l'origine élaboré à destination des établissements scolaires trouve une juste application dans d'autres structures recevant du public, en collaboration avec les formateurs IFFO-RME, l'initiative des caisses d'épargne en région PACA témoigne de son adaptabilité.

Ce plan SESAM présenté à Plodiv en Bulgarie en 1999 dans le cadre des rencontres FORM-OSE de l'accord partiel EUROPA du Conseil de l'Europe a été mis à la disposition de l'ensemble des partenaires.

Cette méthodologie jugée particulièrement intéressante a été ensuite diffusée et traduite en anglais, en turc et en bulgare. Une session spécifique de formation a concerné à la demande du lycée français d'Istanbul, 5 établissements scolaires franco-turcs de la région.

Une action soutenue par l'Union Européenne à Bruxelles prévoit un accompagnement et un soutien dans la mise en place d'une stratégie de prévention pour la commune de Bolu (près d'Izmit, à 180 km d'Istanbul sur la faille de Marmara). Cette région exposée à une forte sismicité, regroupe plus de 41000 élèves en âge scolaire et 2400 enseignants.

Le risque sismique, commun à tous les pays du pourtour méditerranéen, a suscité d'autres expérimentations SESAM en particulier en Algérie. La réflexion est également engagée au Maroc et en Italie dans la région de Ravello où la nécessité d'une telle démarche se trouve confortée par les événements récents de San Giuliano.

Il faut souligner la généralisation de la mise en place des plans



SESAM dans la principauté de Monaco, portée par notre collègue Jacqueline Dorato avec le soutien des autorités compétentes.

Ici ou ailleurs, se prémunir face aux risques naturels et technologiques, ne peut s'envisager sans appréhender le territoire dans toute sa complexité et passe à n'en pas douter par l'échange d'expériences et la formation de personnes ressources. Ces personnes chargées développer une éducation aux risques majeurs pourront à travers la démarche SESAM associer la dimension culturelle et la dimension opérationnelle nécessaires à la formation citoyenne.

Sylvette PIERRON,
Présidente de l'IFFO-RME.

Prévention des risques majeurs dans des agences Caisse d'Epargne soumises aux risques technologiques.

La Sous Direction Sécurité de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse-Réunion a pris en compte, à la demande du CHS CT, (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail), la situation des agences se trouvant dans le périmètre de sites concernés par un Risque Majeur Industriel.

A cet effet, elle s'est rapprochée du « Cypres », (Centre d'Information du Public pour la Prévention des Risques Industriels et la Protection de l'Environnement), en la personne de Monsieur SACHER qui assure par ailleurs des fonctions d'administration au sein de l'IFFO-RME.

Une information au plan SESAM a été faite au CHSCT. L'ensemble des représentants du personnel a été très intéressé et de nombreuses questions ont été posées. Les agences soumises aux risques technologiques ont été sélectionnées par rapport aux dossiers communaux synthétiques pour être équipées d'un lot « SESAM », soit 19 agences parmi les 247 implantées sur le Continent.

La C.E. PACR a créé sa propre trousse SESAM composée de :

- un poste radio,
- son jeu de piles,

- deux bougies,
- un briquet,
- deux serpillières,
- deux rouleaux de scotch industriels,

ainsi qu'un ensemble de documents : conseils de premier secours, fiches constat de problèmes médicaux individuels rencontrés.

La mise en place de cette trousse SESAM a été accompagnée d'une consigne « papier » et de la plaquette « LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE » fournie par le CYPRES. Dans les 19 agences dotées de cette trousse, le suivi sera effectué par la S/Direction Sécurité.

Les départements concernés par cette action sont les Alpes de Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

La Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse-Réunion remercie vivement le CYPRES, pour l'aide apportée à l'élaboration de ce dossier.

Olivier CASSAGNE,
Chargé de Sécurité, Caisse d'Epargne



La prévention des risques en principauté de Monaco

A la suite d'un Comité Interministériel définissant la politique du gouvernement en Principauté de Monaco dans les domaines de la prévention, de l'information de la population et de l'intervention, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est engagée depuis 1996 à former tous les personnels enseignants et non-enseignants des établissements scolaires et les responsables d'associations sportives dans trois domaines : l'incendie, les risques de la vie courante et les risques majeurs.

Les objectifs visent à renforcer la sécurité dans les établissements et à sensibiliser les élèves à une culture sécuritaire.

Parallèlement avec la participation au programme Formose de l'Accord Eur-opa, chaque établissement de la Principauté a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité sur le modèle du plan SESAM.

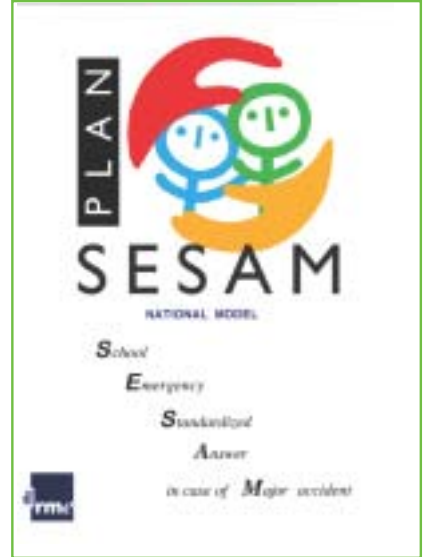
Après analyse des risques, conception du plan avec notamment élaboration de fiches réflexe et entraînement des personnels au montage d'une cellule de crise, chacun des vingt sites a validé son plan par un exercice évalué par une équipe d'observateurs.

La préparation de chaque plan s'est faite en coordination permanente entre les équipes des établissements, le Corps des Sapeurs Pompiers et la Direction de l'Education Nationale. La systématisation du plan SESAM a bien été perçue par les établissements car la formation préalable a permis une adhésion massive.

De plus, les chefs d'établissement et les équipes d'encadrement ayant participé en tant qu'observateurs au premier exercice de validation ont vu l'intérêt de compétences de l'acquisition de compétences utiles à la gestion de crise.

A ce jour, 100 % des personnels ont été formés. Le bilan des exercices a permis aux différents services de l'Etat de prendre en compte certains éléments dans la construction des nouvelles écoles ou dans le vote de crédits destinés à effectuer certains travaux, tels que lignes téléphoniques supplémentaires, moyens d'alerte, etc...

Jacqueline DORATO,
centre de formation des enseignants de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports.



Le Plan SESAM traduit en anglais



Le Plan SESAM traduit en bulgare



La principauté de Monaco

Les plans particuliers de mise en sûreté

Un accident majeur peut provoquer une situation de crise et induire un délai de montée en puissance des secours laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à l'événement. C'est pour que les écoles et établissements confrontés à une telle situation d'exception puissent être préparés à l'affronter et à la gérer avec efficacité que dès octobre 1996 le ministère de l'environnement (DPPR/BICI) publiait le « plan SESAM » préparé par les équipes académiques RME de Bordeaux et Toulouse, puis validé par l'ensemble du réseau lors de l'université d'été de l'Education nationale organisée en 1995 dans le Cotentin sur le thème du risque nucléaire.



Suite à la recommandation insistante de l'Observatoire National de la Sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (ONS), et avec sa collaboration et celle du ministère chargé de l'environnement, le ministère de l'Education nationale a publié le 30 mai 2002 un BO Hors série n°3 relatif à la mise en œuvre de « plans particuliers de mise en sûreté » des établissements scolaires face à un accident majeur.

Ce BO comprend :



1 • Une circulaire n° 2002-119 du 29 mai qui demande que chaque établissement scolaire élabore un plan particulier de mise en sûreté lui permettant de faire face à une situation d'accident majeur.

Elle rappelle qu'une information relative au plan SESAM avait été fournie au début de l'année 2000 (en fait dès le BOEN n° 45 du 12/12/1996 – ndr) mais considère que ce « plan de référence » très

complet représente un dispositif « dont la complexité n'a sans doute pas facilité la généralisation ». Elle explique la décision des ministères chargés de l'éducation et de l'environnement, en liaison avec l'ONS, d'élaborer un guide qui se veut « synthétique et pratique », dont les objectifs sont similaires à ceux du plan SESAM et qui en « intègre certains aspects ».

2 • Un guide national de 4 pages destiné à aider les écoles et les établissements à définir leur plan de prévention et de mise en sûreté des élèves et des personnels face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours. Il présente des informations et la démarche permettant sa mise en place.

3 • Une série de 12 fiches annexes pour rendre opérationnelles les différentes étapes d'élaboration du plan.

La préparation du PPMS

Elle implique préalablement :

1 • La connaissance du ou des risques particuliers de la commune ainsi que des plans de prévention ou d'urgence existants. Cette information devrait être communiquée à l'établissement par l'inspection académique ou, à défaut, obtenue directement auprès de la préfecture (DDRM/DCS) ou de la mairie (DCS/DICRIM).

2 • Des contacts avec les collectivités territoriales qui pourront être associées à l'élaboration du plan et aux exercices de simulation, et les secours locaux qui pourront apporter leur expérience et leurs compétences et intégrer le PPMS à leur propre planification.

3 • La constitution du groupe de personnes ressources chargé d'encadrer élèves et personnels, des liaisons tant internes qu'avec les autorités, les familles et les secours.

4 • Une information du personnel, des élèves et des parents d'élèves.

L'élaboration du PPMS

Il revient au directeur d'école (dans le cadre du conseil des maîtres) et au chef d'établissement pour les EPLE, d'élaborer leur plan en s'adjoignant des personnes ressources membres de la communauté scolaire. Dans un EPLE, la CHS est associée à l'élaboration et l'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité) peut apporter son concours.

Le PPMS doit permettre de répondre à 6 questions :

1 • Quand déclencher l'alerte et activer le PPMS ?

2 • Comment déclencher l'alerte ? (définition du mode interne d'alerte accident majeur)

Les plans particuliers de mise en sûreté

3 • Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ? Outre la consigne d'écouter la radio, sont définies des consignes à appliquer tant par les personnes ressources que par les autres membres du personnel et les élèves.

4 • Où et comment mettre les élèves et les personnels en sûreté ? Selon la nature de l'aléa, la configuration et l'environnement de l'établissement, un ou des lieux de mise en sûreté internes (mise à l'abri) ou externes (évacuation) doivent être sélectionnés, en liaison avec le propriétaire des locaux, en tenant compte d'un certain nombre de critères.

5 • Comment gérer la communication avec l'extérieur ? Le directeur ou du chef d'établissement, aidé des personnes ressources, assure la communication avec les autorités (mairie, préfecture, IA, rectorat), les secours, les familles et la presse (en conformité avec les instructions du préfet et des autorités hiérarchiques).

6 • Quels documents et ressources sont indispensables lors de l'activation du plan ? La liste des personnes ressources (avec remplaçants) et le détail de leurs missions lors de la gestion de crise ; les plans de l'établissement, avec accès, entrées, sorties, points importants..., locaux ou lieux de rassemblement choisis avec itinéraires d'accès et d'évacuation ; la liste des effectifs (élèves et personnels) pour repérer les manquants à l'appel...mais aussi les mallettes et trousse de première urgence...

Le PPMS doit prendre en compte la gradation possible dans l'ampleur d'un accident et la progressivité éventuelle de ses conséquences ainsi que la prise en charge particulière des membres de la communauté scolaire lorsque des activités se déroulent en dehors des locaux scolaires (piscine, gymnase...), qu'il existe un internat ou que sont intégrés des adultes ou des élèves handicapés ou bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé.

La validation du plan

L'efficacité du PPMS élaboré doit être évaluée par un exercice de simulation. Par la suite, ce plan « dynamique et évolutif » sera testé par des exercices réguliers - au minimum une fois par an - et réactualisé pour tenir compte des évolutions des composantes de l'établissement, de son environnement ou des progrès technologiques, ainsi que des échanges avec les secours locaux.

Enfin, ce plan doit, initialement puis annuellement, être soumis à la délibération du conseil d'administration pour un E.P.L.E. ou présenté au conseil d'école pour le 1er degré. Par ailleurs, il doit être communiqué au maire de la commune, à l'inspecteur d'académie DSDEN qui le tient à disposition du préfet, au recteur, ainsi qu'à la collectivité territoriale de rattachement.

Une large information

L'obtention d'une efficacité optimale nécessite une large information :

1 • des élèves par une éducation aux risques débouchant sur une mémorisation des conduites à tenir pour préserver leur vie ainsi que sur une meilleure prise en compte du risque majeur dans leur vie de citoyen. L'éducation à la sécurité,

notamment dans le domaine des risques majeurs, mise en œuvre dans le cadre des programmes scolaires, doit permettre aux élèves de structurer des comportements réfléchis et adaptés et les aider à mesurer les risques encourus.

2 • des parents pour qu'ils comprennent l'importance de respecter les consignes en cas d'accident majeur.

Les personnes ressource sécurité

La mise en place des PPMS nécessite une forte implication des recteurs et inspecteurs d'académie dont les services doivent identifier, auprès des préfectures et services de l'État ainsi que des mairies et autres collectivités territoriales, les risques auxquels les écoles et établissements sont prioritairement exposés, et mobiliser les personnes ressources dont ils disposent en matière de sécurité pour mettre en place des dispositifs de sensibilisation et de formation des différents acteurs. Ces personnes qui doivent également aider à l'élaboration des PPMS, en assurer une coordination efficace et accompagner leur mise en œuvre sont les correspondants "sécurité" mis en place auprès des recteurs et des inspecteurs d'académie, assistés des coordonnateurs académiques et des formateurs RMé.

La plaquette de l'ONS



Afin de renforcer l'impact du BO, l'ONS a diffusé une plaquette, outil de réflexion générale susceptible d'aider à l'élaboration d'un PPMS dans chaque école, collège, lycée ou université face à l'accident majeur.

Le plan SESAM à l'origine du PPMS prévoit, en complément, la mise en place d'une véritable cellule de crise. Cette cellule s'avère indispensable pour synthétiser

les informations et structurer les réponses les plus adaptées pour stabiliser les effets dans l'attente de l'arrivée des secours. Il fournit des fiches fonctions (regroupement de missions) et des fiches réflexes qui explicitent les missions et permettent malgré le stress de ne pas oublier l'essentiel.

Ce plan propose une réflexion supplémentaire sur la communication interne (entre la cellule de crise et les lieux de mise en sûreté) afin de gérer à distance la survenue d'événements et de données nouvelles (blessés, malades, comportements inadaptés). Le plan SESAM reste une méthodologie de travail adaptable à tous types d'établissements et à tous types de risques.

Gérard MIGNOT,
secrétaire général de l'IFFO-RME.